

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 17 novembre 2025 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 27

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le vendredi 7 novembre 2025 s'est réuni le lundi 17 novembre 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, ROQUES Loréline, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : NOSMAS Karen, FEYRIT Jean-Claude, LE BRIS Alain, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, HAY Florence, PREVOT Jérémie,

Pouvoirs : de NOSMAS Karen à CHASTAING Séverine, de LE BRIS Alain à VERDIER Françoise de FEYRIT Jean-Claude à CARUHEL Maud, de FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de FEYRIT Pierre à CARDOIT Patrick, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.

K.19

Convention Territoriale Globale (CTG) : renouvellement de convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Vu le Code Général des Collectivités

Vu la délibération D2018E16 validant le principe de signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) en collaboration avec la Caisse des Allocations Familiales

Vu la délibération D2019G02 validant les 5 axes de la CTG pour la période 2019-2023

La présente délibération a vocation à valider le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) - projet social de territoire pour une durée de 4 ans sur la période de 2025-2029. Val de Garonne Agglomération est signataire depuis 2019 et pour une durée de 4 ans, d'une Convention Territoriale Globale (CTG) aux côtés de 19 communes de l'agglomération, de la Caisse des Allocations Familiales (CAF), de la Mutualité Sociale Agricole, du Conseil Départemental de Lot et Garonne et des services de l'Etat.

La CTG est un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens de la branche famille de la CAF est mobilisé avec pour objectifs de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants et d'optimiser l'offre existante en identifiant les besoins prioritaires du territoire.

Ce dispositif, d'envergure nationale, permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire adapté aux besoins des familles, sur une période de 4 ans. Il couvre un large périmètre d'intervention relevant des compétences de la branche Famille de la CAF, notamment : la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, le soutien à la parentalité.

La signature d'une CTG à l'échelle intercommunale permet également de bénéficier de financements pour les postes de chargés de coopération dont les missions contribuent à la déclinaison des orientations partagées pour la durée du contrat, ainsi qu'au versement des Bonus Territoire aux gestionnaires des structures enfance et petite enfance.

A l'issue de cette première convention et dans le cadre de la préparation au renouvellement du CTG pour le cycle 2025-2029, Val de Garonne Agglomération (VGA) a conduit une démarche d'évaluation partagée avec l'ensemble des partenaires institutionnels et des communes signataires du précédent contrat.

Cette évaluation a permis d'actualiser le diagnostic territorial et d'évaluer les dispositifs déployés, aboutissant à l'identification des priorités suivantes pour le territoire :

- Développer une offre de services équilibrée et accessible sur l'ensemble du territoire,
- Construire des parcours d'accompagnement cohérents pour les enfants et leurs familles,
- Améliorer l'information et la lisibilité de l'offre de services existante,
- Structurer une politique enfance-jeunesse ambitieuse et partagée à l'échelle intercommunale,
- Renforcer la cohésion sociale et faciliter l'accès aux droits pour tous les habitants.

Afin de répondre à ces enjeux, il est proposé de structurer la prochaine CTG 2025-2029 autour de cinq axes stratégiques d'intervention :

- **Axe 1** : Garantir l'équité d'accès et la qualité des accueils sur l'ensemble du territoire,
- **Axe 2** : Accompagner la parentalité dans une logique de parcours adapté et évolutif,
- **Axe 3** : Renforcer l'accès à l'information et répondre efficacement aux besoins des familles,
- **Axe 4** : Structurer une politique enfance-jeunesse cohérente, ambitieuse et mutualisée à l'échelle intercommunale,
- **Axe 5** : Renforcer l'accès aux droits et favoriser le développement de la vie sociale sur le territoire.

La CAF, l'Etat, la MSA, le Département de Lot et Garonne, ainsi que les communes signataires du Projet Educatif de Territoire Intercommunal et disposant d'un équipement petite-enfance, enfance, jeunesse ou d'animation de la vie sociale seront signataires de la CTG, et assureront une co-gouvernance du programme d'actions.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré :**

Approuve	la stratégie et le plan d'actions relatifs à la Convention Territoriale Globale du Val de Garonne pour la période 2025-2029 tels que présentés ci-dessus.
Valide	le projet social de territoire « Convention Territoriale Globale » pour la période 2025-2029 ci-annexé.
Autorise	Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27
Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,
 Marmande le 17 novembre 2025

Le Secrétaire de séance
 Didier DUBRANA



Le Maire de Marmande
 Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 20/11/2025
 et de sa transmission au contrôle de légalité le 20.11.2025.

Le Secrétaire de séance
 Didier DUBRANA



Le Maire de Marmande
 Joël HOCQUELET

